

CHEVERNY.INFO



CHEVERNY



Mairie de Cheverny
Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :
9h-12h / 14h-17h

Mercredi et jeudi :
9h-12h
Samedi
9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Avis d'enquête publique	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils municipaux	3 - 4
En direct de la mairie	5
En direct de l'Agglo Agenda	6



EDITO DU MAIRE

Bonjour à tous,

La gestion d'une commune est un exercice singulier. Il faut une attention quotidienne sur de multiples thèmes et dans des domaines radicalement différents. Cela requiert autant de réactivité pour les sujets du quotidien qu'une vision à 10 ou 20 ans de l'évolution de la commune. Il est indispensable d'être entouré d'une équipe municipale active, engagée et cohérente -ce qui est le cas- pour des prises de décisions avec des échanges constructifs qui font avancer les projets.

Sur le quotidien, vous constaterez que nous ne ménages pas nos efforts comme en témoigne, entre autre, l'excellent cru de nos activités estivales, l'Echo du caquetoire et une mémorable fête des vendanges organisée par nos vignerons.

En ce qui concerne les projets structurants pour l'avenir de Cheverny, la création d'un giratoire face à l'allée du Chêne des Dames, afin de fluidifier la circulation (près de 6 000 véhicules/jour...), mais aussi pour préparer l'aménagement de la partie sud-est du village, semble une démarche essentielle et partagée unanimement par le Conseil Municipal. Engagé depuis plus de 15 années, ce projet devrait enfin aboutir afin que notre commune soit aussi performante dans le domaine de l'aménagement des circulations et de l'urbanisme que dans toutes les animations et la qualité d'accueil qu'elle propose.

Vous trouverez aussi, à la lecture de ce numéro, plusieurs informations relatives à diverses démarches liées au recensement, aux listes électorales, au PLU, ainsi qu'un point sur les travaux, un appel aux dons pour la maison des loges, enfin, un agenda riche et généreux à partager.

Bref, une véritable illustration de ce que j'évoquais en début de propos. Une commune, la diversité des thèmes engagés, le court et le long terme mais surtout l'envie de la faire évoluer de la meilleure manière.

Merci à tous ceux qui y contribuent.

Bonne lecture à tous.

Lionella Gallard

Avis d'enquête publique : Elaboration du PLU

L'arrêt de projet du PLU ayant eu lieu le 1^{er} juin, le dossier est maintenant soumis à enquête publique pour une période d'un mois à compter du 9 octobre et ce jusqu'au 10 novembre. Monsieur TICHIT a été nommé Commissaire Enquêteur et pourra recevoir vos observations par courrier, par mail ou en direct lors de ces permanences en mairie.

Le dossier relatif à l'enquête prescrite sera tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Cheverny, place de l'Eglise 41700 Cheverny, les mercredis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h, les mardis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, et consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération www.agglopolys.fr et sur le site internet de la mairie de Cheverny www.cheverny.fr.

La consultation du dossier sera également possible sur un ordinateur mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Cheverny pendant les heures d'ouverture au public.

Les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées reçus dans le délai imparti de la consultation sont joints au dossier. L'Autorité Environnementale également consultée, a fait savoir qu'elle ne rendrait pas d'avis sur ce dossier dans le délai imparti de consultation.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, par décision n°E17000118/45 en date du 13 juillet 2017, a désigné Monsieur Patrick TICHIT, Officier de l'armée de terre à la retraite, en tant que Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Cheverny, lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 9 octobre 2017 de 9 h à 12 h,**
- **Le jeudi 26 octobre 2017 de 9 h à 12 h,**
- **Le vendredi 10 novembre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture effective).**

Pour être jointes au registre, les observations du public pourront être formulées :

- Sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Cheverny
- Par courrier à la mairie de Cheverny, place de l'Eglise 41700 Cheverny à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
- Par courriel à : plu-cheverny@agglopolys.fr pour être jointes au registre.

(suite en page 2).

Avis d'enquête publique : Elaboration du PLU (suite)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre, au Président de la Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys, le dossier, son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la mairie de Cheverny et à Agglopolys à la Direction de la Planification, de l'Aménagement et du Développement Durable (D.P.A.D.D), 34 rue de la Villette à BLOIS, aux heures et jours d'accueil du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions motivées.

Après l'enquête publique, le projet de révision du PLU sera soumis à délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de Blois-Agglopolys.

PLUi HD

Concertation publique

Quelle agglomération pour demain ?

Participez sur agglopolys.fr

Questionnaire en ligne jusqu'au 15 novembre 2017

Etat civil

Naissance :

ANTOINE Gaspard

10 septembre

Décès :

MELCHIORI Antoinette

2 octobre

Participez à l'opération Trottoir fleuri !



L'arrière-saison est la période idéale pour préparer le printemps !

La commune de Cheverny, dans la continuité de sa politique engagée dans une démarche zéro pesticide, souhaite proposer à ses habitants une opération « Trottoir fleuri » en partenariat avec le CDPNE

(Comité Départemental de la Protection de la nature et de l'environnement).

Cette opération sera menée, dans un premier temps, rue de l'Argonne, et ses abords.

Rendez-vous en mairie **Samedi 7 octobre à 10 h** équipé de vos binettes et de gants, et il vous sera remis un kit comprenant un sachet de graines et un panneau « Trottoir fleuri ».

Merci de bien vouloir nous confirmer votre disponibilité afin de commander le nombre de kits nécessaires : réponse par mail mairie.cheverny@orange.fr ou par tel 02 54 79 97 78

Concours des maisons fleuries

Les lauréats(es) recevront leur diplôme le samedi 21 octobre 2017 à 11 h, salle du Conseil.

Travaux voirie

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques aux Pressoirs Rouges.

Le SIDELC (syndicat d'électricité) va procéder à des travaux de renforcement du réseau et d'enfouissement des lignes électriques au lieudit « les Pressoirs Rouges » sur la route de Comeray, voie des Anes Verts et chemin de la Bellauderie.

Ces travaux, d'une durée d'un mois, commenceront début novembre. La circulation sera maintenue en alternat. Ils seront assurés par l'entreprise SOBECA.

Le montant des travaux 60 000 € HT sera intégralement pris en charge par le SIDELC.

Borne électrique

Un potelet a été remis en place, les tests de fonctionnement ont été réalisés.

La borne sera utilisable dans une quinzaine de jours.



Recensement 2018



Le recensement de notre population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Pour cette mission, Mme Michelle DILAJ a été désignée comme coordinateur communal. Mmes Jane JULIEN,

Sylvie MOISAN et Marinette RILLY ont été nommées agents recenseurs. Elles seront amenées à se rendre à votre domicile pour vous aider, si besoin, à remplir les formulaires de recensement.

De nouvelles compétences pour les mairies

PACS :

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48) transfère la compétence de l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. La conclusion, enregistrement, modification du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) sera donc possible.

Changement de prénom :

Les procédures pour changer de prénom ont été simplifiées. Désormais cela peut se faire à la mairie de son domicile. La demande doit cependant toujours être motivée par des intérêts légitimes.

Listes électorales

Vous venez d'emménager à Cheverny, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre (se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Pensez également à signaler tout changement d'adresse, même s'il intervient au sein de la commune.

Compte rendus des Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 septembre

Bâtiments communaux – économie d'énergie : présentation d'une étude pour la réalisation d'une économie d'énergie, par Monsieur CHASSIER Mathieu, conseiller en énergie partagé (CEP) au sein du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux : les factures des années 2014, 2015 et 2016 ont été étudiées. Les bâtiments les plus consommateurs sont la salle des associations (salle de danse et salle des séniors incluses), l'église et la mairie.

Cette étude permettra aux experts d'identifier les atypies et conseiller la commune pour réduire ses consommations. Les bâtiments locatifs feront l'objet d'une étude ultérieurement. Un financement à 50 % pourra être accordé en cas de travaux (notamment d'isolation, avec ventilation).

Agglopolys : modification des statuts.

1 - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) : transfert de compétence obligatoire au 1er janvier 2018.

Le conseil municipal valide ce transfert.

2 - Prise de compétences facultatives en matière de réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire : acquisition d'immeubles et de constitutions de réserves foncières, au besoin par voie d'expropriation, nécessaires à l'exercice des compétences communautaires.

L'ensemble du Conseil Municipal rejette cette proposition.

Transport scolaire : modification des rythmes scolaires – suppression du transport le mercredi – avenant au marché de transport de la Société CARS SIMPLON : à partir du 4 septembre, jour de la rentrée, la semaine scolaire passe à 4 jours, soit 140 jours au lieu de 175. Un avenant sera signé avec la société Simplon.

Festival des Arts de la Rue 2017 – bilan : ce 10^e anniversaire a été largement fêté (belles prestations et participation active des publics). L'affluence de plus en plus importante des spectateurs donne à réfléchir pour les futures éditions.

Approbation du bilan à l'unanimité par le Conseil Municipal (budget stable).

Festival des Arts de la Rue 2018 - reconduction et demande de subventions (Mécénat privé, Conseil Départemental, Grand Chambord dans le cadre du PACT -Projets Artistiques et Culturels de Territoires-, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux) : il se déroulera les 10, 11 et 12 août 2018. Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Giratoire – abattage d'un séquoia et d'un pin maritime - recyclage des arbres : l'étude a été menée par Fabrice GOUNY et les membres du Conseil des Sages. Plusieurs entreprises ont été contactées et plusieurs solutions envisagées. Avant toute décision, l'ensemble du Conseil Municipal, propose d'attendre de voir l'état des arbres.

Personnel technique communal : suite aux mesures gouvernementales, le contrat en CAE de Monsieur Pascal POIRIER s'est terminé le 31 août dernier et ne peut être reconduit. Un planning, notamment de peinture, a été établi avant les congés d'été que Madame le Maire souhaite voir se concrétiser. Elle propose d'établir un contrat en CDD et de permettre à Monsieur POIRIER de travailler du 1er jusqu'au 30 septembre.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Recrutement d'un apprenti : le choix se porte sur un élève en Bac Professionnel, plus autonome qu'un CAP, et peut-être détenteur d'un permis de conduire. Jean-Claude CHADENAS a contacté plusieurs établissements. Le sujet sera réexaminé en fonction des candidatures reçues.

Recrutement au Conseil des Sages : la date limite pour le dépôt des candidatures est le 30 septembre. Trois personnes se sont déjà proposées : Mesdames MORRETON-CASAS Marie-Claude et POTIER Dominique, et Monsieur FECELLE Jean-Pierre.

Cabinet de Madame BARBIER : changement de dénomination de sa Société « SAS Brigitte BARBIER » au lieu et place de « EURL Brigitte BARBIER ».

Déjeuner des « Anciens » : il est prévu au Château du Breuil le samedi 16 décembre 2017. Un coupon-réponse sera inclus dans le prochain bulletin municipal donnant le choix entre le repas et un colis.

Compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du vendredi 15 septembre

Construction d'un giratoire, d'une piste cyclable et l'aménagement d'abords

Les travaux devaient débuter courant septembre 2017, mais la découverte récente par la collectivité de l'existence, sur le domaine public communal, d'une zone EBC (Espace Boisé Classé), créée en 2009, lors d'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS), intégrant l'ensemble des pins et des séquoias bordant la voie du Chêne des Dames, empêche l'abattage d'un séquoia et d'un pin autrichien situés dans le périmètre du projet d'aménagement de sécurité routière.

Un débat a lieu sur la suite à donner au projet. Il est fait état :

- de la bonne foi de la mandature actuelle, méconnaissant réellement l'existence d'un Espace Boisé Classé VC n° 7 dite du Chêne des Dames qui a été mis en avant par l'Association de Protection des Sites par courrier envoyé à Monsieur le Préfet le 25 août 2017,

Compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du vendredi 15 septembre (suite)

- des vices de fonds et de formes liés à la création de l'EBC (Espace Boisé Classé) en 2009 lors d'une procédure de révision simplifiée du POS (Plan d'Occupation des Sols),
- de l'intérêt général de ce projet dont l'objectif est la sécurité routière, mais aussi le futur aménagement Sud-Est de la commune,
- du permis d'aménager délivré le 11 Juillet 2017, permettant à la commune de commencer les travaux,
- de la délibération du 28 Février 2014, du précédent conseil municipal, actant l'affermissement des phases 1 et 2 d'un contrat d'étude d'aménagement du secteur Sud-Est de la commune confié au cabinet EURL Brigitte BARBIER, incluant la réalisation du giratoire au carrefour de la RD 102 – Rue du Chêne des Dames et la VC n° 7 dite chemin du Chêne des Dames (nommée aussi Allée des Sapins) et de la signature du contrat pour la réalisation du giratoire avec l'EURL Barbier par M. SINET le 10 mars 2014,
- des conséquences administratives, juridiques et financières en cas d'exécution des travaux, mais aussi dans l'hypothèse de la non réalisation des travaux tant pour la collectivité (perte de subvention), que pour l'entreprise Colas.

Sur le plan juridique, la commune sera répréhensible et s'expose à une condamnation, si elle enfreint la loi en procédant à l'abattage des deux arbres.

Quant aux enjeux financiers, ils se traduisent, en cas d'impossibilité de réaliser le projet, par une perte de l'avance de 5 % du montant TTC du MAPA (Marché à Procédure Adaptée) due contractuellement à l'entreprise COLAS Centre Ouest, majorée du remboursement à l'entreprise de l'achat de bordures en pierre, mais aussi de la restitution d'acomptes de subvention versés par des organismes institutionnels. En sus, la commune a contracté un prêt de 200 000 € pour financer le projet.

Au terme du débat, le Conseil Municipal analysant, mesurant et pesant les différents enjeux humains, juridiques et financiers, décide de procéder à un vote à bulletin secret, comportant quatre propositions :

- 1) abandon du projet - 2) démarrage des travaux - 3) report des travaux - 4) nouveau projet

La proposition n°3 « report des travaux » ayant obtenu le nombre plus important de voix, est retenue.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 2 octobre

Projet de construction d'un giratoire au carrefour de la RD 102 – Rue du Chêne des Dames et VC n° 7 chemin de la Rousselière

1- Demande de réorientation de la DSR 2017.

Une aide financière au titre de la DSR 2017 (Dotation de Solidarité Rurale) avait été obtenue auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour financer le projet de construction d'un giratoire au carrefour de la RD 102 -Rue du Chêne des Dames et de la VC n°7 chemin de la Rousselière. Son versement était conditionné à la réalisation des travaux avant le 15 Novembre 2017. Le projet étant reporté, le Conseil Municipal sollicite la réorientation de cette subvention sur les travaux de voirie réalisés route de Villavrain.

2 - Demande de subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) exercice 2018

Le Conseil Municipal sollicite une demande d'aide financière au titre de la DSR 2018 pour le financement de la construction d'un giratoire RD 102 – Rue du chêne des Dames/VC N°7 chemin de la Rousselière, dont les travaux sont reportés en 2018.

Projet de construction d'un giratoire, d'une piste cyclable et l'aménagement d'abords – avenant n°1 au MAPA (Marché à Procédure Adaptée) L'entreprise COLAS Centre Ouest attributaire du MAPA relatif à la construction d'un giratoire, d'une piste cyclable et l'aménagement d'abords RD 102 – Rue du Chêne des Dames, a accepté le report des travaux. Pour formaliser cet accord, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au MAPA.

Personnel communal. Le Conseil Municipal a décidé de créer, à compter du 16 décembre 2017, un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17/35^{ème} pour assurer des missions d'accueil et d'administration générale et un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6/35^{ème} pour assurer des missions d'accompagnement dans le transport scolaire et l'entretien des bâtiments communaux.

Forfait scolaire 2017/2018. Le forfait scolaire qui sera versé à l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques et privées, qui reçoivent les enfants de Cheverny, est fixé comme suit pour l'année 2017/2018 :
Par enfant et pour l'année scolaire : école maternelle : 1 200,83 €, école primaire : 388,31 €.

Subvention séjours linguistiques et sportifs année scolaire 2017/2018. Une aide financière de 50 € est allouée à tous les collégiens et lycéens de Cheverny qui participeront à un séjour sportif ou linguistique durant l'année scolaire 2017/2018. Le versement de la subvention s'effectuera sur présentation, par les familles, d'une attestation de participation au séjour établie par l'établissement scolaire accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Commission liste de révision des listes électorales. Mr CHADENAS Jean-Claude est nommé, depuis le 1^{er} Septembre 2017, délégué de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales en remplacement de M. CAZIN François.

Borne électrique place de l'église

La borne électrique implantée sur la place de l'Eglise est mise en service. Les voitures et vélos électriques peuvent recharger leur batterie à cette borne.

Transport scolaire

Le 25 octobre prochain, nous changeons d'heure, la nuit tombera donc plus tôt. Ainsi, n'hésitez pas à équiper vos enfants de gilets ou de bracelets fluorescents pour qu'ils puissent marcher sur le bord des routes en étant suffisamment visibles des automobilistes.

Cimetière

Dans la continuité du zéro pesticide, la commune poursuit sa politique environnementale dans le cimetière où le désherbage nécessite 40 heures de présence des agents communaux. A titre expérimental, nous allons engazonner un des côtés de l'entrée du cimetière. Nous devons, aujourd'hui, voir notre environnement ainsi que le cimetière différemment, tout en respectant ce lieu sensible. L'utilisation des techniques imposées par la charte ne permettent pas d'obtenir les mêmes résultats qu'auparavant. Il faut alors trouver des solutions alternatives, pouvant concilier le respect de l'environnement et celui des êtres disparus, celle que nous testons en est une. Vos avis seront les bienvenus, ainsi que vos suggestions. Les mauvaises herbes d'hier deviennent aujourd'hui une flore spontanée.

Conseil des Sages



De nouveaux conseillers ont rejoint le Conseil des Sages, Mmes MORRETON-CASAS et POTIER, et Monsieur FECELLE.

Rappel des permanences du conseil des sages :

Les 2^{èmes} mercredis du mois de 15 h à 17 h à salle annexe de la mairie.

Conseil des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes de Cheverny se réunira le Vendredi 10 Novembre 2017, à 18h30 à la Salle du Conseil de la mairie de Cheverny. A l'ordre du jour : la mise en place et l'organisation d'une « boîte à livres juniors ».

Défi inter-entreprises

Une équipe du Conseil Municipal a participé au défi inter-entreprises pour représenter la commune de Cheverny. Classement : 213^{ème} sur 522



Le Jour de la Nuit

Le jour de la nuit est un événement national coordonné par l'association « Agir pour l'environnement » et réalisé en partenariat avec 20 organisations associatives et institutionnelles.



Ce rendez-vous mobilise de nombreuses collectivités, associations et structures locales afin de sensibiliser sur les effets et les conséquences de la pollution lumineuse. Consciente de ces enjeux, la commune de Cheverny participera à cet événement par l'extinction totale de l'éclairage public le week-end du 14 octobre 2017.

Souscription loge des Ruaux



Une souscription publique a été lancée avant l'été pour restaurer ce petit patrimoine témoin, d'une vie simple passée en milieu rural. Cela a permis de collecter 1 200 euros. Le Conseil départemental a octroyé une subvention de 6 000 euros soit 7 200 euros au total.

Ainsi, pour engager les travaux et bénéficier de subventions supplémentaires avec la Fondation du Patrimoine, il serait nécessaire d'obtenir 7 000 euros complémentaires.

N'hésitez pas à télécharger le bulletin de soutien sur le site de la mairie ou à le demander à la mairie, à le partager avec vos proches. 50 % du chemin ont été parcourus, nous comptons sur votre mobilisation pour boucler ce beau projet.

Nos aînés : repas ou colis

Repas

La municipalité a le plaisir de vous inviter au restaurant : Samedi 16 décembre 2017 à 12 h 30, au Château du Breuil. Si vous souhaitez être accompagné(e), les tarifs sont les suivants : 70 ans et plus, offert, de 65 à 69 ans 17,50 €, moins de 65 ans et/ou ne résidant pas à Cheverny 35 €.

Colis

Pour vous, âgé(e) de 70 ans et plus, qui ne souhaitez ou ne pouvez pas assister au repas, nous vous offrons un colis gourmand.

Quel que soit votre choix, nous vous remercions de bien vouloir retourner ou déposer, à la mairie, le coupon joint dans le bulletin, avant le 20 octobre.

Le frelon Asiatique

Face à la recrudescence de frelons asiatiques sur son territoire, Agglopolys lance une opération de destruction systématique des nids. Le frelon asiatique est l'un des grands prédateurs de nos abeilles. Le mode de vie en colonie dans les ruches rend l'abeille domestique particulièrement vulnérable, le frelon asiatique y trouve un « garde-manger » idéal pour se nourrir sans effort. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont de fait considérables.

Un enjeu majeur : **les pollinisateurs comme les abeilles sont essentiels à la production alimentaire**. 80 % de nos fruits et légumes proviennent du travail réalisé par les insectes pollinisateurs, et notamment les abeilles domestiques.

Devenez acteurs et engagez-vous avec Agglopolys pour détruire les nids de frelons asiatiques.

Téléchargez l'application mobile "**Sauvons les abeilles**", développée en partenariat avec l'INRA, vous pourrez ainsi signaler les nids de **frelons asiatiques** que vous découvrez chez vous.

Après vérification qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, et avec votre accord, Agglopolys fera intervenir gratuitement une entreprise pour détruire le nid. Un pot de miel est offert pour chaque nid détruit.

Vous pouvez aussi contacter directement la mairie de Cheverny au 02 54 79 97 78 pour signaler la présence d'un nid. Après vérification le nid sera détruit. Ensemble, la nature avance !

Domaine de Montcy

Du 13 au 15 octobre 2017

Exposition de Nicolas Jouas, sculpteur, et OliV, créateur
<http://www.nicolasjouas.com/> <http://www.oliv-creations.com/>
 32, route de Fougères à Cheverny

Basket club / ESCCC

Soirée Ados

Vendredi 13 octobre à partir de 19 h : salle des fêtes de Cour-Cheverny. Restauration sur place. Renseignements et inscriptions au 06 71 95 83 25 (Ado amené et récupéré obligatoirement par un parent pour accéder à la soirée).

Soirée Disco Handicap et Valide

Samedi 14 octobre à partir de 19 h : salle des fêtes de Cour-Cheverny. Renseignements et réservations au 06 71 95 83 25. Restauration et buvette sur place. Entrée 8€

Super LOTO

Dimanche 15 octobre : salle des fêtes de Cour-Cheverny. Ouverture des portes à 12 h, début du jeu à 14 h. Renseignements et réservations au 06 12 21 68 27. Buvette et petite restauration sur place.

Cérémonie du 11 novembre
à 11h au monument aux morts

Marché de Noël

Le Club des Seniors de Cheverny et la Grenouille organisent leur traditionnel **Marché de Noël** le **dimanche 12 novembre** dans le bourg de Cheverny : vide-grenier, artisanat, gastronomie, restauration rapide sur place.

Cyclotourisme V.B.R / ESCCC

Assemblée Générale samedi **18 novembre à 16 h 30**, salle des fêtes à Cheverny.

La Lyre

Concert de la Sainte-Cécile le **dimanche 19 novembre à 11 h 15** à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Pour tout renseignement, contacter La Lyre.

« Mille lectures d'hiver entame sa 12^{ème} édition ! »

Offert à tout habitant de la région Centre qui le souhaite, cet événement artistique unique donne à découvrir et à entendre des écrivains vivant au plus près des gens et dans un cadre convivial. Comme l'hiver dernier, une série de lectures publiques et privées sera organisée sur notre commune. Un comédien professionnel viendra lire des textes d'auteurs contemporains. Une occasion unique pour découvrir des auteurs, des textes connus ou moins connus et de savourer le plaisir de se faire raconter des histoires comme lorsqu'on était enfant.

Une séance publique aura lieu à la salle des seniors de Cheverny (date communiquée ultérieurement). Si vous êtes intéressé(e), une séance de lecture peut être organisée gratuitement à votre domicile avec vos amis et proches à la date de votre choix entre le 1er janvier au 31 mars 2018. Attention, pour une date de lecture en janvier, inscription avant le 17/11/17.

Pour plus d'information consulter le site : www.ciclic.fr/livre-lecture/mille-lectures-d-hiver ou tel : 02 47 56 08 08

A vos agendas

Pompiers

Cérémonie de la Sainte-Barbe le **samedi 25 novembre 2017 à 16 h 15** au Centre de secours.

Bal des Pompiers animé par un DJ le **samedi 2 décembre à 20 h 30** à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Sur réservation au 06 68 36 20 58.

L'Amicale des loisirs

Concours de Belote le **samedi 2 décembre à 13 h 30**, salle des fêtes de Cheverny. Inscription 9 € (un lot distribué par joueur)

Assemblée Générale le **dimanche 3 décembre à 10 h 15**, salle des fêtes de Cheverny.

UNCAFN

Commémoration le **mardi 5 décembre à 11 h 45** au monument aux morts de Cheverny.

ESCCC

Assemblée Générale le **vendredi 15 décembre à 19 h**, salle de la Mairie à Cour-Cheverny.

La Notina

Concert de Noël, en l'église de Cheverny, le **dimanche 17 décembre à 16 h**. La Notina interprétera des chants sacrés de Noël, accompagnée de Cathy COUSIN et François GOÏC et de leurs élèves.

Cérémonie des vœux du maire
Samedi 13 Janvier 2018 à 18 h à la Salle des Fêtes

Gymnastique Volontaire / ESCCC

Randonnée Pédestre le **dimanche 21 janvier 2018**. Départ 7 h à 10 h du Gîte de Cour-Cheverny. 8, 12, 18 et 22 kms.